



Non respect du droit de visite sur le lieu

Par **Charlene08**, le **13/10/2014** à **10:30**

Bonjour, rn rn Cela fait plus de 4 ans que je suis séparée du père de ma fille. rn Tant que j'étais célibataire tout se passait bien, mais du jour où j'ai rencontré quelqu'un les problèmes se sont enchaînés (sachant que lui avait quelqu'un depuis notre séparation). rn rn Il à porté plainte contre mon conjoint pour des attouchements sur ma fille, nous a harcelé au téléphone, les menaces.... rn rn L'an dernier après m'avoir accusé, sans relâche depuis notre séparation, que je faisais tout pour le séparer de notre fille il m'à fait un recommandé me disant qu'il ne voulait plus voir notre fille car elle se faisait pipi et caca dessus, qu'elle s'arrachait les cheveux, se mordait, se battait avec les autres enfants au centre de loisir, qu'elle faisait des caprices incessants. Il à donc trouvé que son comportement n'était pas en accord avec l'éducation donnée à ses deux autres (nouveaux) enfants. rn rn il ne l'a donc plus vu pendant 1 an et la il a réapparut au mois de juillet. rn Puis en aout, il m'à envoyé un billet d'avion. (Le jugement prévoit qu'il récupère notre fille à la gare) Je n'ai donc pas envoyé notre fille dans l'avion l'ayant bien sur prévenu. rn De la nouvelles menaces... rn Et la pour les vacances de Toussaint il me renvoie un billet d'avion! rn rn Que dois je faire car tout n'est pas quand il veut comme il veut mais la je ne m'en sors plus je suis fatiguée de me battre mais ma fille est au milieu et je veux le mieux pour elle. rn rn Merci pour vos réponses et votre aide!!

Par **cocotte1003**, le **13/10/2014** à **11:18**

Bonjour, vous devez impérativement respecter le dernier jugement. Si il prévoit un droit de visite pour Toussaint et que vous avez le billet d'avion, comme indiqué dans le jugement, vous devez envoyer votre fille sinon il pourra porter plainte pour non présentation d'enfant et saisir le jaf car vous faites obstacle à la relation père fille. De votre coté, vous pouvez aussi saisir le tribunal pour revoir le droit de visite si vous avez des preuves que c'est néfaste pour votre fille,

cordialement